

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 POLITIQUE DE LA VILLE

L'article 4 de la loi N° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (codifié à l'article L1111-2 du CGCT) dispose que :

« Chaque année, lors du débat sur les orientations générales du budget prévu par le deuxième alinéa de l'article L2312-1, il est présenté un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs zones urbaines sensibles, sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités. »

En complément des informations déjà contenues dans le document devant servir de support au Débat d'Orientations Budgétaires, vous est transmis, ci-joint, une note plus détaillée sur les actions menées et projetées par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS).

Conformément aux objectifs fixés par la Loi n° 2003/710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en partenariat avec l'Etat et les Communes concernées, est fortement impliquée dans la **mise en œuvre d'actions dans les quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS)**, ceci afin de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement.

Pour mémoire 13 communes et 34 quartiers sont concernés par cette politique regroupant environ 134 000 habitants de notre agglomération.

Depuis 1990 les indicateurs de la politique de la ville ont démontré deux tendances au sein des Zones ZUS de l'agglomération bordelaise : une dégradation du taux de chômage entre 1990 et 1999 puis une stabilisation voire une légère amélioration jusqu'en 2006. Entre 2007 et 2009 l'évolution négative du taux de chômage dans ces quartiers est relativement liée à la crise financière mondiale qui a impacté davantage la population de ces quartiers (dans les ZUS la croissance de la part des ménages concernés par une allocation chômage est en moyenne de 6.6%, tandis que l'agglomération Bordelaise a connu une croissance relative de 2.2%). La part des ménages à bas revenus dans la population des ZUS est de 18% en moyenne selon les quartiers, elle est de 7.4% au sein de l'agglomération bordelaise. Cette part a décru entre 2007 et 2009 mais elle a moins décru qu'au sein de l'agglomération bordelaise (effet de vases communicants).

Les revenus moyens annuels sont de 13 300€ pour 20 128 € sur l'agglomération, constatant une évolution des revenus 2007/2009 de 5,1% pour 5,4% sur l'agglomération.

Depuis la mise en place du PLH communautaire (1999) et des grands projets de rénovation urbaine notamment rive droite, nos interventions portent plus particulièrement sur la participation à la rénovation durable de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers prioritaires, impliquant la mise en œuvre forte et coordonnée de différents domaines de compétences communautaires.

Depuis la création de l'ANRU et le plan d'urgence Habitat et Politique de la Ville de la CUB approuvé le 25 Mars 2005, plusieurs projets urbains ont été conventionnés avec l'ANRU. De même, des projets urbains hors ANRU sont soit conventionnés, soit en cours d'élaboration sur les territoires prioritaires.

Du fait de leur logique sociale d'amélioration des conditions quotidiennes de vie, ceux-ci dépassent le seul domaine de l'aménagement et impliquent également des interventions dans les champs de l'habitat, de la gestion urbaine de proximité, de la propreté, de la mobilité et des déplacements, de l'écologie urbaine et de l'économie.

Aujourd'hui, la contribution communautaire globale à la politique de la ville conduite localement par les communes s'inscrit dans le cadre des 13 contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) signés par notre Etablissement Public. 34 quartiers prioritaires sont concernés et 25 projets urbains sont en cours en partenariat avec la CUB. Les CUCS ont été prorogés par l'Etat en 2011.

En 2010, l'**évaluation de la politique de la ville communautaire** a été lancée, afin de mieux identifier le niveau et l'impact de la participation de la CUB dans les quartiers prioritaires, d'analyser la gouvernance locale de cette politique et de

proposer une nouvelle gouvernance pour les prochains contrats. A ce titre, un volet du « Livre vert » est paru avec un bilan 2007 - 2009 de la participation de la CUB à la mise en œuvre des CUCS - réalisations financières communautaires - (« Agir dans les quartiers »).

Cette évaluation c'est poursuivie en 2011 par le lancement d'un travail partenarial avec les communes afin de déterminer le cadre d'une compétence partagée .Cette nouvelle évolution du positionnement communautaire dans la Politique de la Ville se situe dans le contexte de la réalisation d'avenants prorogant le délais des CUCS jusqu'en 2014

1- Bilan opérationnel des réalisations communautaires 2011

La CUB intervient dans l'ensemble de ses compétences dans les quartiers.

Le bilan réalisé en 2010 démontre que jusqu'à présent l'essentiel des interventions a porté sur l'amenée du tramway dans les quartiers prioritaires et la rénovation urbaine, notamment avec la construction - démolition et les actions d'accompagnement de ces projets, en matière d'aménagement urbain et particulièrement de requalification des espaces public. Cela traduit une action de la CUB en faveur de ces quartiers encore trop fragmentée ,particulièrement en ce qui concerne le domaine économique.

Le bilan des réalisations fait à partir d'un travail de collecte de données techniques et financières, en provenance des principales directions « thématiques » de la CUB **met en évidence l'importance primordiale du « droit commun » communautaire**, à savoir l'action permanente des différentes directions, menée en faveur de l'agglomération, y compris dans les « quartiers prioritaires ».

Les « réalisations » étant considérées à partir des dépenses financières réelles de la CUB, il est normal de constater un écart, parfois important, entre les « engagements » pris par la CUB et leur réalisation sur la durée des contrats CUCS (2007 – 2010 prorogés2011), à la fois du fait du temps nécessaire, de la décision communautaire à son financement final, et de la durée des projets (urbains ou autres) engagés.

1-1- Opérations de Renouvellement Urbain en quartier prioritaire

Principal outil d'intervention directe, elles sont le résultat d'une action multi partenariale englobant de nombreuses composantes de l'action publique. Sur ces projets conduits par les Communes et les bailleurs sociaux concernés, la Communauté Urbaine de Bordeaux mobilise tout à la fois :

- des outils de droit commun de soutien aux actions sur le bâti (surcharge foncière, garanties d'emprunts...),
- des moyens spécifiques dégagés dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'habitat (participation à la réhabilitation ou à la démolition/ reconstruction ; réalisation d'actions d'accompagnements sous Maîtrise d'Ouvrage communautaire), crédits additionnels pour les actions d'accompagnement.

- la réalisation des équipements publics nécessaires (voirie notamment) par une programmation appropriée des enveloppes correspondantes.
- la participation, par voie de fonds de concours, aux actions menées par les communes (parc de l'Hermitage à Lormont par exemple) ou par les autres partenaires impliqués (enfouissement des lignes Haute Tension sur le secteur de Carriet, protection phonique des bâtiments à proximité des lignes SNCF).
- Le soutien au GIP/GPV des Hauts de Garonne dont la subvention 2011 s'élève à 221 000€ et dont la subvention s'élèvera à 217 000€ jusqu'à son terme en 2014 conformément à la convention d'objectif passée en avril 2011

A ce jour, 25 projets urbains existent sur l'ensemble des quartiers prioritaires, soit conventionnés, soit en cours d'élaboration, soit en ANRU (9), soit hors ANRU (16) :

- 9 projets urbains sont conventionnés entre Etat – Commune – CUB et 1 entre Etat – Commune seulement, hors signature CUB :
 - Bassens le Bousquet,
 - Bègles Yves Farge et Maurice Thorez,
 - Bordeaux St Jean,
 - Cenon 8 mai 1945,
 - Floirac Libération,
 - Lormont Carriet
 - Lormont Génicart
 - Bordeaux-PNRQAD (2011)^o
(Conventions ANRU – Ville – CUB - partenaires),
 - Talence Thouars (Convention ANRU –Ville),
- 7 projets urbains sont conventionnés hors ANRU et 9 sont en cours d'élaboration :
 - ★ **Projets conventionnés :**
 - Ambarès Les Erables,
 - Bassens Meignan,
 - Le Bouscat Lyautey Galliéni,
 - Pessac Chataigneraie,
 - Mérignac Les pins,
 - Mérignac Beaudésert,
 - Eysines Grand caillou, (2011)
 - ★ **Projets en cours :**
 - Bassens Quartiers nord Le Moura,
 - Bègles Paty,
 - Bordeaux – Cenon – Floirac Joliot – Curie Benauge,
 - Bordeaux Aubiers Cracovie,
 - Bordeaux Belcier Gare (OIN),
 - Floirac Dravemont,
 - Pessac Arago (Châtaigneraie),
 - Mérignac Le Burck (copropriétés)
 - Lormont Grand Tressan (étude diagnostic),

1-2 La poursuite des efforts sur les projets urbains Politique de la Ville

Par délibérations communautaires en date des 19 janvier 2001, 19 septembre 2003 adoptant le Règlement d'Intervention Habitat et Politiques de la Ville, et confirmé par délibération communautaire du 25 mars 2005 relatif au plan d'urgence pour l'habitat et la politique de la ville, il a été décidé d'octroyer une enveloppe globale de 16.7 M€ (actions d'accompagnement et participations à la démolition) pour les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac dans le cadre du Grand Projet des Villes.

Cette enveloppe globale, prévue à l'origine sur la période 2000/2006, a évolué pour s'inscrire dans le cadre de l'ANRU et des projets urbains qui vont se réaliser jusqu'en 2012

Les conventions cadres entre les villes, la CUB, les bailleurs et l'ANRU, signées en 2005 et 2006, ont pris en compte les évolutions de projet demandées par l'ANRU (à titre d'illustration, les démolitions sur le site de Génicart à Lormont sont passées de 70 logements à plus de 900). Ainsi, la participation de la CUB relative aux actions d'accompagnement et à la démolition est passée à 26.6 M€.

En outre, l'ANRU, ayant adopté un nouveau règlement comptable et financier applicable à partir d'avril 2007, la Communauté Urbaine, pour ne pas obérer la réalisation des opérations de renouvellement urbain a modifié sa participation financière de manière substantielle.

Ces augmentations concernent, outre les actions d'accompagnement, des interventions nouvelles de la communauté particulièrement sur les groupes scolaires et le réseau de chaleur, ainsi que l'absorption du manque à gagner du FEDER à hauteur de 1 618 354 €. Sans oublier les autres actions qui, bien que n'étant pas retenues par l'ANRU dans le champ de cette convention, concourent à la réussite de ces projets (le tramway, les travaux concomitants, les interventions dans les écoles communautaires).

Sur ces bases, les investissements communautaires s'élèvent aujourd'hui à 42 M€ TTC pour des opérations qui s'échelonnent jusqu'en 2013. Ces nouveaux engagements communautaires ont été formalisés le 22 février 2008 par avenants aux conventions en cours et les crédits correspondants sont inscrits au PPI 2010/2014 (cf. Annexe 1).

Pour 2011, les dépenses d'aménagement Politique de la Ville relatives à ces quartiers s'élèvent à **2 768 000€ pour un budget prévisionnel de 7 400 000€**

1-3- Les autres opérations (ANRU en rive gauche et hors ANRU)

Parmi les projets urbains identifiés à ce jour, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, celui de Talence Thouars bénéficie de l'intervention de l'ANRU à hauteur de 3.5 M€ (+ 1.4 M€ FEDER « Quartiers sensibles »). La CUB s'est engagée dans une 1^{ère} phase du projet, à hauteur de 2.5 M€.

2011 a permis de finaliser un nouveau projet ANRU spécifique au centre ancien de Bordeaux : le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

La participation financière de la CUB à ce projet est actuellement de 8,7 millions d'euros .I

Les autres projets sont co-construits entre les communes, porteuses de projets et la CUB. Leur état d'avancement est très variable d'un site à l'autre, de même que leur phasage dans le temps (cf. Annexe 2).

Pour **2011** les dépenses d'aménagement Politique de la Ville relatives à ces quartiers s'élèvent à **2 119 000 €** pour un budget prévisionnel de **5 153 000 €**.

2. Les actions complémentaires

2-1- Les recettes ANRU sur les opérations en cours

A ce jour le solde des subventions attendues sur les opérations restantes représente 3 millions d'euros.

Les recettes perçues en **2011** s'élèvent à **355 026€**

2-2-l'économie sociale et solidaire

La cub intervient enfin au titre de l'économie sociale et solidaire par le biais notamment des clauses sociales dans les marchés publics.

A cet égard en 2010,40% des marchés de travaux de voirie contenaient des clauses sociales sachant que 16% des heures concernent des marchés en programme ANRU ;

Ces programmes ont bénéficié à hauteur de 48% à un public issu des périmètres CUCS

Conclusion

En conclusion, l'année 2011 a vu la poursuite des grandes opérations de renouvellement urbain, le développement de nouveaux projets urbains en quartier prioritaire ANRU et hors ANRU, le développement d'actions nouvelles, hors rénovation urbaine, notamment en faveur de la mobilité, de dispositifs de propreté en quartiers prioritaires, de réflexions et actions en faveur du développement durable des quartiers, notamment à travers le projet FEDER « Quartiers sensibles ».

Le « Livre vert » d'agglomération de la politique de la ville a permis d'initier une co- réflexion entre les communes et la CUB afin de proposer une gouvernance et une organisation partagée entre les villes et la CUB dans un contexte partenarial évolutif,un plan d'actions et le partage d'indicateurs essentiels à la mesure des interventions réalisées et à leur effet sur les territoires concernés. .En effet s'agissant d'une politique complexe il convient d'être vigilant sur nos actions collectives sur l'ensemble des axes, particulièrement au-delà de la mesure d'indicateurs de réalisation sur celle d'indicateurs de résultats.

Annexe 1 – Tableaux de financement des opérations ANRU de renouvellement urbain

Dépenses prévisionnelles CUB								
Opérations	Actions d'accompagnement	Participation à la démolition	Surcharge foncière	fonds de concours volet scolaire	Participations exceptionnelles	Réseau de chaleur (secondaire)	Résidentialisation	Total
Bassens - Le Bousquet (HC 43)	2 734 137 €	671 680 €	51 687 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	4 257 504 €
Lormont - Carriet (HC 45)	4 234 989 €	770 000 €	212 000 €	575 000 €	1 867 989 €	0 €	0 €	7 659 978 €
Lormont - Génicart (HC 46)	9 302 338 €	107 000 €	1 466 586 €	800 000 €	0 €	982 440 €	1 215 598 €	13 873 962 €
Cenon - 08 mai 45 (HC 44)	3 570 582 €	1 797 578 €	200 792 €	0 €	1 176 653 €	93 850 €	0 €	6 839 455 €
Floirac - Libération (HC 47)	9 257 224 €	118 721 €	368 289 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 744 834 €
Total opérations ANRU (Rive Droite)	29 099 270 €	3 464 979 €	2 299 954 €	2 175 000 €	3 044 642 €	1 076 290 €	1 215 598 €	42 375 733 €
Bordeaux - St Jean	0 €	2 000 000 €	960 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 960 000 €
Bègles - Yves Farge	0 €	2 179 892 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 179 892 €
Talence Thouars – phase 1	1.814.067 €							1.814.067 €
Bordeaux-PNRQAD	5 200 000							8 700 000€
Total opérations ANRU (hors RD)	1.814.067 €	4 179 892 €	960 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	15 653.959 €
Total opérations ANRU	30.913.337 €	7 644 871 €	3 259 954 €	2 175 000 €	3 044 642 €	1 076 290 €	1 215 598 €	58 029.692 €
Mérignac - Les Fleurs (HC 35)	928 000 €	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 078 000 €
Mérignac - Les Pins (HC 34)	3 253 788 €	388 767 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 642 555 €
Ambarès les Erables	1.355.000 €			400.000 €				1.755.000 €
Pessac Châtaigneraie	4.250.000 €				175.725 €			4.425.725 €
Bassens Meignan (2005)	1.200.000 €							1.200.000 €
Total opérations hors ANRU	10.986.788 €	538 767 €	0 €	400.000 €	175.725 €	0 €	0 €	12.101.280 €
Total des crédits politique de la Ville	47 100 125€	8 183 638 €	3 259 954 €	2 575 000 €	3.220.367 €	1 076 290 €	1 215 598 €	70 130.972 €

Autres actions CUB concourant aux projets

	TTC	HT	ANRU
Lormont Carriet - Travaux concomitants	1 180 393 €		
Lormont Gécicart - Droit commun DGT	1 773 000 €		
Lormont Gécicart restructuration école Lurçat	1 635 495 €		
Lormont Gécicart - Réseau de chaleur réseau primaire	4 324 736 €		496 200 €
Total Lormont	8 913 624 €		
Cenon - Travaux concomitants	1 853 602 €		
Pôle culturel -participation		450 000 €	
Cenon - Réseau de chaleur réseau primaire	609 960 €		76 500 €
Total - Cenon	2 463 562 €		
Total autres actions	11 377 186 €	450 000 €	572 700 €

Annexe 2- Tableau des projets urbains en cours

PROJETS URBAINS EN QUARTIER PRIORITAIRE CUCS 2007 - 2009	BESOIN DE FINANCEMENT CUB ESTIME (M€)	ENGAGEMENT FINANCIER CUB (M€)	Convention	Année de conventionnement prévue ou effective
Bassens Meignan		1,2	oui	2 005
Pessac Chataigneraie	5.0	3.7	1 ^{ère} phase	2 009 - 2012
Ambarès Les Erables	1.3		oui	2 009
Bègles Paty	0.8			2012
Eysines Grand caillou	3,7	3,7	oui	2 011
Talence Thouars	8.0	2.1	1 ^{ère} phase + ANRU	2 008 - 2010
Bordeaux Les Aubiers	4.5		(ANRU)	
Bordeaux – Cenon – Floirac Benauge Joliot-Curie	9.5		(ANRU)	
Le Bouscat Galliéni	0.8	0.8	oui	2009
Bassens quartiers nord				
Pessac Arago	3,7	3,7		2012-2015
Mérignac le Burck				
Floirac Dravemont				
BESOINS TOTAUX :		15,2		

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE PUBLIQUE DU 25 NOVEMBRE 2011

(Convocation du 14 novembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00	Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30	M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15	M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10	M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20	Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45	M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25	M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard	M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques	Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. FLORIAN et FREYGEFOND ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 23 SEPTEMBRE 2011

Le procès verbal de la séance du 23 septembre 2011 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010

Communication effectuée

VOIRIE

M. DAVID

2011/11/ 1 CARBON-BLANC - Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Victor Hugo, l'avenue Lafontaine et la rue Lamartine avec raccordement aux voies adjacentes - Déclaration de projet préalable à l'arrêté de DUP - Délib : 2011/0762

Notre établissement envisage de réaménager sur la commune de Carbon-Blanc, comme prévu au contrat de co-développement, le carrefour à feux existant en carrefour giratoire à l'intersection de l'avenue Victor Hugo, de l'avenue Lafontaine et de la rue Lamartine avec raccordement aux voies adjacentes.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

2011/11/ 2 Mérignac - Aménagement de la place Charles de Gaulle - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétences communale et communautaire - Conventions - Décision - Autorisation Délib : 2011/0763

La communauté urbaine de Bordeaux, conformément aux engagements pris dans le contrat de codéveloppement 2009/2011, a engagé les travaux d'aménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac.

Par le fait qu'elle fasse intervenir deux maîtres d'ouvrage, cette opération peut être qualifiée de complexe :

- la Communauté assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux de la place, y compris les travaux modifiant l'accès du parking enterré,
- l'intervention de la ville assurant la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public de la place et la fourniture du mobilier urbain,
- le projet de la ville pour l'aménagement du parvis de la médiathèque.

Pour mettre en œuvre ce projet, trois conventions doivent être approuvées :

- une convention dans laquelle la ville confie la maîtrise d'ouvrage à la CUB des travaux d'aménagement du parvis, d'un montant de 37 284 € h.t., soit 44 591,66 € t.t.c. ;
- une convention dans laquelle la Communauté urbaine confie la maîtrise d'ouvrage à la Ville de Mérignac pour la fourniture de certains mobiliers urbains et la réalisation des travaux de modification de l'accès au parking, pour un montant de 145 271,37 € h.t., soit 173 744,56 € t.t.c. ;
- une convention pour le versement d'un fonds de concours à la Ville de Mérignac, d'un montant de 96 265,99 €.

L'autorisation du Conseil est recherchée pour la signature de ces 3 conventions.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

2011/11/ 3 Marchés Publics - Fourniture de dalles podotactiles 2012/2015 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature
Délib : 2011/0764

Dans le cadre de ses compétences, la communauté urbaine de Bordeaux assure, à l'occasion de ses travaux de voirie, la mise en place de dalles podotactiles en béton.

Afin d'assurer la fourniture de ces éléments, il y a lieu de procéder au lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert en vue de la dévolution d'un marché à bons de commandes lancé en application notamment de l'article 77 du Code des Marchés Publics, l'étendue et le rythme des acquisitions à effectuer ne pouvant être définis précisément à l'avance.

Le marché sera conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification, pour un montant annuel de commandes de 40 000 € HT au minimum et de 120 000 € HT au maximum. Il pourra être reconduit selon des montants identiques, par périodes successives de 1 an, pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. Le montant total du marché sur 4 ans est ainsi estimé à 160 000 € HT minimum (191 360 € TTC) et 480 000 € HT maximum (574 080 € TTC).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DAVID

**2011/11/ 4 Ajustements, novembre 2011 - Voiries inscrites aux contrats de - co-développement 2009-2011 - Approbation
Délib : 2011/0765**

Par délibération n° 2099/0444 du Conseil de Communauté du 10 juillet 2009 et n° 2010/0490 du Conseil de Communauté du 09 juillet 2010, vous avez autorisé la signature des contrats de co-développement 2009-2011 ainsi que l'avenant n° 1 prenant en compte le volet relatif aux déplacements. La délibération proposée a pour objet de prendre en compte l'avancement des études pour cinquante et un projets sur les communes de Bordeaux, Carbon-Blanc, Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan Médoc, Mérignac, Parempuyre, Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

COMMUNICATION

M. CAZABONNE

**2011/11/ 5 Marchés publics - Achat d'espaces publicitaires à destination du lectorat de la presse régionale (PQR) payante distribuée dans l'agglomération (journal Sud-Ouest) - Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence - Autorisation de signature
Délib : 2011/0766**

Afin de satisfaire ses obligations réglementaires (Code de l'Urbanisme, Loi ATR, etc...) mais aussi de promouvoir les actions de l'établissement communautaire, la Communauté Urbaine de Bordeaux, avait conclu avec la Société SAPESO (Société de Presse et d'Édition du Sud-Ouest) des marchés (marchés n°M110120U et M110167U) relatifs à l'achat d'espaces publicitaires. Ces marchés arrivant à échéance, il y a lieu de procéder à leur renouvellement.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**AGGLOCAMPUS (INTELLIGENCE,
RECHERCHE, INNOVATION, TRANSFERT
DE TECHNOLOGIE)**

M. BENOIT

**2011/11/ 6 Pôle de compétitivité Avenia - Programme d'actions 2011 - Subvention -
Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0767**

L'association Avenia est la structure de gouvernance du pôle de compétitivité Avenia créée en 2006 qui a obtenu le label "Pôle de compétitivité" dans le domaine des écotechnologies lors du CIADT du 11 mai 2010.

Ce pôle a pour objectif de préparer la transition énergétique en mettant à profit le potentiel scientifique, technique et industriel de la Région Aquitaine en matière de géothermie et de stockage de l'énergie.

Les quatre axes stratégiques de développement de ce pôle concernent le développement responsable des ressources fossiles, le stockage géologique du CO2, le stockage souterrain de l'énergie et la géothermie industrielle.

Les objectifs de ce pôle sont les suivants :

- devenir un centre référentiel mondial sur les techniques du stockage géologique de CO2,
- développer la filière industrielle de la géothermie profonde,
- développer le stockage souterrain de l'énergie,
- contribuer au développement responsable des énergies fossiles,
- assurer la transition énergétique par la mutation du génie pétrolier aux écotechnologies.

Pour son programme d'actions 2011, ce pôle a sollicité de la Communauté Urbaine une subvention à hauteur de 10 000 € pour un montant subventionnable T.T.C de 200 000 €.

MM. ROSSIGNOL, GUICHARD et FLORIAN sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre et le groupe
des élus Europe Ecologie les Verts
s'abstient**

**AGENDA 21 ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

M. BOBET

**2011/11/ 7 Zone d'action prioritaire pour l'air sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Etude de faisabilité - Subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) - Convention de financement - Autorisation
Délib : 2011/0768**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération, la CUB lance une étude de faisabilité visant à faire un état des lieux de la qualité de l'air sur l'agglomération et in fine à évaluer l'opportunité de mettre en place une ou plusieurs Zone(s) d'Action Prioritaire pour l'Air.

Cette étude, conduite en partenariat avec la Préfecture, la DREAL, l'ADEME et les villes de Bordeaux et Mérignac est évaluée à 174 920 € TTC.

Il vous est proposé de signer la convention de financement liée au versement par l'ADEME d'une subvention de 122 400 € pour la réalisation de cette étude.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**CONSTRUIRE LA VILLE AU QUOTIDIEN
(OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT HORS
VILLE-CENTRE, QUALITÉ URBAINE)**

MME BOST

**2011/11/ 8 50 000 Logements autour des axes de transports collectifs - Convention de participation à la 5ème biennale internationale d'architecture de Rotterdam-
Décision - Autorisation -
Délib : 2011/0769**

La Communauté urbaine de Bordeaux a lancé l'appel à projets '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' dès l'automne 2010, qui fait travailler aujourd'hui 5 équipes de concepteurs sur 15 sites pilotes dans l'agglomération. Le processus ainsi engagé par la Communauté urbaine de Bordeaux suscite d'ores et déjà un vif intérêt bien au-delà des limites de

l'agglomération.

La présentation de l'initiative '50 000 logements autour des axes de transports collectifs' dans le cadre de colloques, congrès, expositions, contribue à la démarche. Ce projet a ainsi été retenu pour être présenté dans le cadre de la 5ème biennale internationale d'architecture de Rotterdam au printemps 2012.

Il convient dès à présent de confirmer l'intention de la Communauté urbaine de Bordeaux de participer à la prochaine biennale internationale d'architecture de Rotterdam en acceptant les termes d'un accord d'engagement préalable et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

**2011/11/ 9 SPL Communautaire compétente en matière d'aménagement - Création - Autorisation - Statuts - Approbation - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Approbation
Délib : 2011/0770**

Lors de ses séances du 14 octobre 2010 et du 23 juin 2011, le bureau communautaire a examiné l'opportunité de créer un nouvel outil d'aménagement communautaire sous la forme d'une société publique locale (SPL), notamment pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de l'initiative "50 000 logements autour des axes de transports collectifs" menée par la Communauté urbaine.

Lors du Bureau du 13 octobre dernier, il vous a été présenté le projet de création d'une SPL communautaire.

Aujourd'hui il vous est proposé d'approuver la création de cette SPL, ses futurs statuts ainsi que le montant de la participation communautaire au capital de cette société.

MM. MAURIN, DUPRAT, CHAUSSET, JUPPE, A. CAZABONNE, FAVROUL et ANZIANI sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

**2011/11/ 10 Arc-En-Rêve - Convention pluri annuelle 2009-2012 - Avenant n° 1 - Montant de la subvention pluri annuelle - Modification - Durée de la convention - Prolongation - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0771**

Par délibération n° 2009/0558 du 2 octobre 2009, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention pluri annuelle avec Arc En Rêve, Centre d'Architecture pour les années 2009 à 2011.

Sur cette base et au vu des actions effectivement réalisées par Arc En Rêve, la Communauté urbaine a prévu le versement d'une subvention de fonctionnement de 825 000 euros (200 000 euros en 2009, 275 000 euros en 2010 et 350 000 euros en 2011). Le versement de la subvention annuelle fait l'objet d'une convention annuelle adoptée par le Conseil de Communauté.

Le 29 juin 2011, Arc En Rêve a tenu une assemblée générale extraordinaire. Au cours de cette assemblée générale a été approuvée une modification du programme de travail de l'association.

Par ailleurs, compte tenu des actions et réflexions menées par Arc En Rêve et de leur intérêt pour la Communauté urbaine, il apparaît nécessaire de prolonger d'une année supplémentaire le partenariat avec l'association Arc En Rêve.

Cette décision impliquera également que la Communauté urbaine modifie le montant de sa participation financière à Arc En Rêve. Il est envisagé d'une part, d'augmenter le montant de la subvention prévue pour l'année 2011 de 150 000 euros, soit un total de 500 000 euros pour l'année 2011 et d'autre part de prévoir pour l'année 2012 une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 000 euros.

Par conséquent, il vous est proposé de décider par le biais d'un avenant n° 1 à la convention pluri annuelle :

- la prolongation d'une année supplémentaire la durée de la convention, soit l'année 2012 incluse,
- l'augmentation de la subvention de fonctionnement de 150 000 euros pour 2011 et l'attribution d'une subvention de 500 000 euros pour 2012, et d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

**2011/11/ 11 Convention cadre Arc-En-Rêve Centre d'architecture et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Avenant n°1 - Montant de la subvention 2011 - Modification - Autorisation
Délib : 2011/0772**

Par délibération n° 2009/0558 du 2 octobre 2009, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention cadre pluri annuelle d'une durée de trois ans avec l'association Arc-En-Rêve Centre d'Architecture.

Au Conseil du 25 novembre sera présenté un avenant (n°1) à cette convention pluri annuelle intégrant la modification du programme de travail de l'Association Arc-En-Rêve, la prolongation de la durée de la convention d'une année supplémentaire, soit l'année 2012 ainsi que l'augmentation de la subvention de fonctionnement versé par la Communauté urbaine à l'association et l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2012.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de prendre un avenant la convention 2011 pour arrêter le montant de la subvention 2011 à 500 000 euros (montant en cours de validation), soit une augmentation de 150 000 euros par rapport à ce qui prévu initialement.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

2011/11/ 12 Part intercommunale de la taxe d'aménagement - Fixation du taux et des exonérations facultatives- Reversement partiel du produit aux communes- Décisions
Délib : 2011/0773

La réforme de la fiscalité de l'aménagement a été adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 n°2010-1658 du 29 décembre 2010.

L'article 28 crée un chapitre premier "Fiscalité de l'aménagement" au début du Livre III du Titre III du code de l'urbanisme.

Le nouveau dispositif repose sur la Taxe d'aménagement (TA) et le Versement pour sous-densité (VSD).

Il entrera en vigueur le 1er mars 2012. Les collectivités territoriales doivent prendre les délibérations nécessaires à la mise en oeuvre du dispositif avant le 30 novembre pour l'année suivante et donc avant le 30 novembre 2011 pour la première mise en oeuvre en 2012.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME BOST

2011/11/ 13 AMBARES ET LAGRAVE - ZAC Centre Ville - CRAC 2010 - Approbation
Délib : 2011/0774

Par délibération n° 2007/0843 en date du 23 novembre 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a confié l'aménagement de la ZAC Centre Ville d'Ambarès et Lagrave à Aquitanis.

En application de la délibération cadre n° 2007/0451 du 22 juin 2007, il est présenté le compte rendu d'activité comptable (CRAC) qui rend compte de l'avancement de l'opération et permet d'actualiser le bilan annuel prévisionnel.

Le bilan de la ZAC est arrêté à 16,2 M€ TTC, en légère augmentation par rapport au CRAC 2009 (+0,6%).

L'effort net de la CUB et de la Ville sont maintenus à leurs montants antérieurs soit respectivement 10,75 M€ et 1,2 M€ TTC.

Le Conseil de communauté est ici appelé à approuver le CRAC 2010.

M. CHAUSSET est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

le groupe des élus Europe Ecologie les
Verts s'abstient

MME BOST

**2011/11/ 14 PESSAC - ZAC Centre-Ville - Modification du dossier de création-réalisation -
Ouverture et modalités de la concertation préalable - Approbations -
Autorisation
Délib : 2011/0775**

Par délibération n° 2003/0048 en date du 17 janvier 2003, le Conseil de communauté a approuvé le dossier de création-réalisation de la ZAC du Centre-Ville de Pessac portant sur un périmètre de 9 ha.

En 2011, l'évolution des besoins et enjeux urbains du centre ville, l'analyse fine des pratiques de stationnement sur le centre ville, et le souci partagé d'une intensification urbaine harmonieuse et durable, ont amené la CUB, la Ville et l'aménageur, à réinterroger le projet urbain initial sur les secteurs non encore aménagés.

Cette refonte du projet urbain pouvant modifier sensiblement tant le programme global de construction que le programme des équipements publics, voire le périmètre de l'opération, il devient nécessaire d'engager une procédure de modification du dossier de création-réalisation de la ZAC du Centre-Ville de Pessac, conformément à l'article R311-2 du code de l'urbanisme.

Aussi, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme codifiant les dispositions de la loi n° 85/729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en oeuvre de principes d'aménagement, il convient que la Communauté Urbaine de Bordeaux, au regard du contenu du projet, de ses objectifs et de son actualisation, délibère sur les modalités d'une concertation, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**RELATIONS AVEC LES COMMUNES,
CONTRATS TERRITORIAUX ET
RAYONNEMENT D'AGGLOMÉRATION**

MME CARTRON

2011/11/ 15 **Projet métropolitain : « 5 sens pour un Bordeaux métropolitain »**
Délib : 2011/0776

Après 18 mois de réflexions et d'échanges très riches, le Projet Métropolitain de notre agglomération est soumis au vote du Conseil de communauté, dans sa version définitive. Ce texte fondateur, aussi bien par ses ambitions que par les manières de faire qu'il promeut (une vision partenariale qui s'est illustrée tout au long de son élaboration) a été soumis au débat dans les 27 communes de la Communauté urbaine. Son adoption définitive par le Conseil communautaire permettra de lancer sa mise en oeuvre opérationnelle.

MM. GUICHARD, MILLET, ROSSIGNOL, ROBERT, BENOIT, RESPAUD, HURMIC, JOANDET, JUPPE et Mme TERRAZA sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**M. Millet et le groupe des élus
Communistes et Républicains
s'abstiennent**

MME CARTRON

2011/11/ 16 **Contrats de co-développement 2009-2011 - Adaptation des contrats -
Autorisation**
Délib : 2011/0777

Le présent rapport présente les adaptations des contrats de co-développement validées par le comité de conduite du changement du 9 septembre 2011 concernant le contrat de la commune de Blanquefort.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME CARTRON

2011/11/ 17 **Mise en oeuvre de la délibération du 8 juillet 2011 "Evolution des
compétences" pour les compétences Aires de grand passage, Archéologie
préventive, Aménagement numérique, Réseaux de chaleur et de froid,
Soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la
métropole - Décision - Autorisation**
Délib : 2011/0778

Le présent rapport propose de concrétiser les demandes de transfert de compétences dans les domaines de l'archéologie préventive, des aires de grand passage, de l'aménagement

numérique, des réseaux de chaleur et de froid, du soutien et de la promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole et sollicite les communes, sur le fondement de l'article 5211-17 du CGCT et de l'avis de la Commission Locale d'Evaluation de Transferts de Charges saisie le 21 octobre dernier.

MM. JUPPE, Mmes CURVALE, ISTE, MM. HURMIC, DUPRAT, GELLE, ANZIANI et GUICHARD sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre et
M. HURMIC s'abstient**

MME CARTRON

**2011/11/ 18 Portail numérique des médiathèques et bibliothèques de l'agglomération bordelaise - Etude complémentaire à l'étude de faisabilité - Subvention - Autorisation
Délib : 2011/0779**

Dans le cadre du projet de portail numérique des médiathèques, une étude complémentaire va être engagée par la Communauté Urbaine de Bordeaux dès fin 2011. Elle sollicite l'attribution d'une subvention de 19 496 € à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement de cette étude complémentaire et d'actions d'accompagnement préalables à la mise en ligne du portail numérique des médiathèques.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME CARTRON

**2011/11/ 19 Cité numérique à Bègles - Etude sur les interrelations entre les dimensions économiques et culturelles - Subventions - Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0780**

Dans le cadre du projet de Cité numérique à Bègles, la Communauté Urbaine de Bordeaux va lancer une étude multipartenariale sur la dimension culturelle du projet, avec la Ville de Bègles et l'EPA Bordeaux-Euratlantique. Elle sollicite donc de leur part l'attribution d'une subvention.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

DÉCHETS (COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT)

M. CAZABONNE

2011/11/ 20 Réalisation d'un équipement de proximité pour la collecte des encombrants des ménages adapté au tissu urbain dense (ECOPOINT) - Décision
Délib : 2011/0781

Dans la continuité du plan des centres de recyclage approuvé par le Conseil de Communauté le 24 février 2006, la ville de Bordeaux a sollicité la Direction Collecte et Traitement des Déchets pour mener une étude afin de réaliser un écopoint sur les terrains communautaires situés à l'angle des rues François Daunes et de Doumerc à Bordeaux.

Le document rappelle les objectifs communautaires et expose une synthèse du projet.

Il est proposé d'approuver la réalisation de cet équipement et la mise en oeuvre des modalités d'exploitation s'y rattachant.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CAZABONNE

2011/11/ 21 Recyclage des déchets d'emballage ménagers - Nouveau contrat Eco Emballages pour l'action et la performance - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0782

La CUB a mis en place, sur son territoire, la collecte sélective et le tri des déchets d'emballages ménagers et recycle cinq matériaux, l'acier, l'aluminium, le papier-carton, le plastique et le verre. Ces produits sont rachetés par des repreneurs agréés sur la base de leur valeur marchande.

Depuis la mise en place des collectes sélectives sur son territoire, la CUB bénéficie également des aides financières d'Eco Emballages dans le cadre des barèmes instaurés lors de chaque renouvellement d'agrément de la société. C'est ainsi que le dernier contrat programme de durée (barème D), dont vous avez autorisé la signature par délibération n°2005 / 0884 du 25 novembre 2005, arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Il vous est donc demandé d'opter pour le passage au barème E à compter du 1er janvier 2012, afin de continuer à bénéficier des soutiens à la tonne triée, et d'autoriser Monsieur le Président, à signer le contrat pour l'Action et la Performance (CAP) avec Eco Emballages, conclu pour la durée de l'agrément, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CAZABONNE

2011/11/ 22 Barème E Eco Emballages - Reprise des matériaux - Choix des repreneurs par matériau - Autorisation - Délib : 2011/0783

Le barème D arrive à échéance et implique le renouvellement des contrats sous de nouvelles conditions par le biais d'un nouveau barème E pour les collectivités locales.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, la Communauté Urbaine de Bordeaux a le choix du repreneur, pour chaque standard de matériau (acier, aluminium, papier/carton, plastiques et verre).

S'agissant du nouveau contrat à intervenir pour une durée de 5 ans, il vous est demandé de bien vouloir valider le choix des repreneurs matériau par matériau :

- Acier : PAPREC France
- Aluminium : SITA Sud-Ouest
- Plastiques : PAPREC France
- Papier-carton :
 - . PCNC (Papier Carton Non Complexé) : PAPREC France
 - . PCC (Papier Carton Complexé) : SITA Sud-Ouest
- Verre : OI Manufacturing France

et autoriser Monsieur le Président à signer les contrats correspondants avec les repreneurs ci-dessus désignés.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CAZABONNE

2011/11/ 23 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères - Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Demande de l'association "la Banque alimentaire" - Renouvellement - Autorisation Délib : 2011/0784

En application de l'article 3-3 du règlement de redevance spéciale, il est proposé de dispenser pour une période d'une année la Banque alimentaire du paiement de la redevance spéciale.

En effet, cette association a comme objet statutaire principal la lutte contre l'exclusion.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CAZABONNE

**2011/11/ 24 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères-
Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de
Bordeaux- Demande de l'association "Secours Catholique"-
Renouvellement- Autorisation
Délib : 2011/0785**

En application de l'article 3-3 du règlement de redevance spéciale, il est proposé de dispenser l'association "Secours Catholique" du paiement de la redevance spéciale pour une période d'une année.

En effet, cette association a comme objet statutaire principal la lutte contre l'exclusion.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CAZABONNE

**2011/11/ 25 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères -
Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de
Bordeaux - Demande de l'association "Croix Rouge Française" -
Renouvellement - Autorisation
Délib : 2011/0786**

En application de l'article 3-3 du règlement de redevance spéciale, les Associations reconnues d'utilité publique peuvent être exonérées du paiement de de la redevance spéciale.

En effet, cette association est reconnue d'utilité publique et présente une situation financière fragile.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CAZABONNE

**2011/11/ 26 Acquisition de composteurs individuels et bio-seaux - Demande de
subvention à l'ADEME et au Conseil général de la Gironde - Autorisation
Délib : 2011/0787**

Consécutivement aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement qui consistent entre autres à réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années (loi Grenelle 1, chapitre 2 : Les déchets), la Direction Collecte et Traitement des Déchets prévoit de lancer un Programme local de prévention des déchets (PLPD) en partenariat avec l'ADEME (cf. délibération n°2011/0339 du 27/05/11).

Parmi les différentes actions qui seront proposées dans le cadre du PLPD, le compostage individuel prend une place essentielle.

Pour aider le développement du compostage individuel, le Conseil général de la Gironde et l'ADEME subventionnent l'achat de composteurs individuels.

S'agissant du Conseil général, la subvention est accordée à hauteur de 40 % du montant H.T. avec un plafonnement à 150 000 €.

Concernant l'ADEME, la subvention est accordée à hauteur de 50 % du montant H.T. avec un plafonnement à 500 000 €.

Aussi il convient d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès de l'ADEME et du Conseil général de la Gironde.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. BOBET P/M.
D. CAZABONNE

2011/11/ 27 Marchés publics - Acquisition de composteurs individuels et bio-seaux - Appel d'offres ouvert - Autorisation Délib : 2011/0788

Consécutivement aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement qui consistent, entre autres, à réduire la production d'ordures ménagères et assimilés de 7% par habitant sur les cinq prochaines années (Loi n°2009-967 du 1er août 2009 dite "Grenelle 1", chapitre 2 : Les déchets), la Direction Collecte et Traitement des Déchets de la CUB prévoit de lancer un Programme local de prévention des déchets (PLPD) en partenariat avec l'ADEME (délibération n° 2011/0339 du 27 mai 2011).

Parmi les différentes actions qui seront proposées dans le cadre du PLPD, le compostage individuel prend une part essentielle.

Outre l'acquisition de composteurs individuels de deux types (en plastique et en bois) et leur stockage dans un bâtiment communautaire, la CUB souhaite par l'entremise des ambassadeurs du tri distribuer ces composteurs aux usagers.

Les usagers recevant un composteur individuel seraient alors invités à signer "une charte d'engagement" attestant de leur volonté d'implication dans le processus.

La procédure utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert prenant la forme d'un marché alloti se décomposant de la manière suivante:

- lot 1 : composteurs en plastiques et bio-seaux
- lot 2: composteurs en bois et bio-seaux

La durée des lots sera d'une année à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage aux titulaires, reconductible une seule fois à la date anniversaire de cette notification.

Le montant global des deux lots est de 420 000 € HT soit 502 320 € TTC, la mise en concurrence sera donc lancée au niveau européen.

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises ou les groupements qui auront émis les offres économiquement les plus avantageuses.

MM. JOANDET, MOULINIER et Mme DIEZ sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CAZABONNE

**2011/11/ 28 Redevance spéciale - Service de collecte des conteneurs enterrés ou semi enterrés de grande capacité regroupés en point fixe- Amendement au règlement et tarification spécifique - Adoption
Délib : 2011/0789**

La Communauté Urbaine de Bordeaux par délibération n°2001/334 en date du 23 février 2001 a instauré la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers. Récemment plusieurs communes se sont dotées de conteneurs enterrés ou semi enterrés servant à la collecte des déchets assimilés qui échappent pour le moment à la redevance spéciale, laquelle n'est pas en l'état actuel pensée pour la collecte de ce type de conteneurs. Il est donc proposé de mettre à jour le règlement de redevance spéciale pour inclure un service de collecte adapté.

De même il est proposé d'approuver la tarification particulière basée sur les coûts de revient du service s'y rapportant.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

TRANSPORTS DE DEMAIN
(DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE TCSP)

M. CHAUSSET

**2011/11/ 29 Edition d'un Atlas du tramway dans les villes françaises - Participation financière de la Communauté urbaine de Bordeaux - Subvention - Approbation
Délib : 2011/0790**

La Communauté urbaine de Bordeaux a été sollicitée pour participer financièrement à l'élaboration d'un Atlas du Tramway dans les villes françaises, qui présente sur un chapitre, le

tramway de l'agglomération bordelaise.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CHAUSSET

**2011/11/ 30 Ligne A de tramway - Bilan des travaux de la Commission d'indemnisation Amiable du Préjudice Commercial sur l'opération « réaménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac », travaux concomitants au chantier tramway Phase 2 - Bilan - Communication
Délib : 2011/0791**

Les travaux de la Commission d'Indemnisation Amiable liés au réaménagement de la place Charles de Gaulle à Mérignac (deuxième phase du Tramway) étant terminés, il convient de présenter au Conseil de la Communauté urbaine de Bordeaux son bilan.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. CHAUSSET

**2011/11/ 31 Développement du réseau de transport en commun - 3e phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Création de la ligne D - Communes de Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Eysines et Le Haillan - Déclaration de projet
Délib : 2011/0792**

Par délibération n°2010/0130 du 26 mars 2010, le Conseil de Communauté décidait de requérir de Monsieur le Préfet la Déclaration d'Utilité Publique concernant la création de la ligne D du tramway.

A l'issue de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, qui s'est déroulée du 30 mai au 13 juillet 2011 inclus, la Commission d'enquête a émis un avis favorable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de création de la ligne D assorti de recommandations ne remettant pas en cause l'intérêt général du projet.

Nous vous demandons de confirmer que cette opération présente un caractère d'intérêt général.

MM. BOBET, MANGON, FREYGEFOND, DUCHENE, Mme BOST et M. FLORIAN sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

M. MANGON vote contre

M. CHAUSSET

**2011/11/ 32 Marchés Publics - Construction du tramway 3ème phase - Contrôle extérieur des ouvrages - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature
Délib : 2011/0793**

Dans le cadre de la réalisation des extensions des lignes A, B, C du tramway, de la création de la ligne D, du prolongement de la ligne C à Villenave d'Ornon, du Tram-train du Médoc et des terminus partiels, la Communauté urbaine doit faire appel à un organisme de contrôle extérieur chargé de réaliser différentes études de sols avant la conception des ouvrages, la réalisation du contrôle extérieur et l'expertise des ouvrages.

Ce marché est à bons de commande avec un montant minimum de 400 000 € h.t. et maximum de 3 000 000 € h.t., d'une durée de 6 ans à compter de sa date de notification.

Il sera lancé par appel d'offres ouvert de niveau européen, en application des articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

L'autorisation du Conseil est recherchée.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**TRANSPORTS ACCESSIBLES ET
PERFORMANTS (FONCTIONNEMENT ET
ACCESSIBILITÉ DU RÉSEAU DE
TRANSPORT)**

M. DUPRAT

**2011/11/ 33 Mise en oeuvre de service de navettes fluviales - dans le cadre du réseau de transports urbains communautaires - Acquisition - Autorisation
Délib : 2011/0794**

Le présent rapport a pour objet de proposer aux élus du Conseil de Communauté de :
- valider le coût d'acquisition des trois navettes fluviales par Kéolis Bordeaux, pour la mise en oeuvre de ce service.

MM. MAURIN et ROUYEYRE sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. DUPRAT

**2011/11/ 34 Présentation du rapport d'activité "Transports publics" - Année 2010
Délib : 2011/0795**

Le présent rapport a pour objet de présenter les données de l'année 2010 relatives à l'activité transports publics.

Ce document constitue un rapport d'activité selon le synopsis suivant :

- édito
- les faits marquants 2010
- repères
- description du service
- synthèse de l'activité
- analyse économique et financière
- contrôles effectués
- avis du délégant
- le transport et les 27 communes

MM. OLIVIER, Mme DIEZ, MM. CHAUSSET, HURMIC, DUBOS, Mme DE FRANCOIS, MM. DUCHENE et GUICHARD sont intervenus sur ce dossier.

- PRESENTATION EFFECTUEE-

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

MME FAYET

**2011/11/ 35 LORMONT - Opération programmée d'amélioration de l'habitat des quartiers anciens d'habitat dégradé - Etude pré-opérationnelle - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0796**

Dans le cadre de son intervention sur l'amélioration du parc privé sur le territoire communautaire et suite à l'identification d'une situation dégradée sur les quartiers anciens de Lormont, la Communauté Urbaine de Bordeaux apporte sa participation à l'étude pré opérationnelle d'OPAH lancée par la ville de Lormont.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME FAYET

**2011/11/ 36 Programme Local de l'Habitat - PACT et Développement de la Gironde - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2011 - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0797**

Dans le cadre de son partenariat associatif au titre du Programme Local de l'Habitat, la CUB soutient le PACT Habitat et Développement de la Gironde (PACT H&D 33). Pour l'année 2011, il est proposé d'approfondir les axes de travail établis dans le cadre de la convention d'objectifs 2011 et de verser, à cet effet une subvention de 240 000 euros.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME FAYET

**2011/11/ 37 ADAV 33 - Subvention de Fonctionnement - Convention CUB/ADAV 33 - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0798**

Le présent rapport a pour but d'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention d'objectifs CUB/ADAV 33 pour 2011 ci-après annexée et à fixer le montant de la subvention communautaire au budget de fonctionnement de cet organisme à hauteur de 61 754 euros

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME FAYET

**2011/11/ 38 PLH - MOUS visant à la résorption de l'habitat précaire pour tous les publics - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0799**

Conformément au Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), cette présente délibération vise à adopter le principe de participation de la CUB à une Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale (MOUS) « Habitat précaire tous publics » dont la CUB sera maître d'ouvrage et à autoriser le Président à signer la convention annexée à ce rapport visant à percevoir les crédits de l'Etat dédiés au financement de cette MOUS.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**SOUTENIR L'ÉCONOMIE ET DÉVELOPPER
L'EMPLOI (PROJETS ÉCONOMIQUES, SIM
ET RAYONNEMENT)**

M. FLORIAN

**2011/11/ 39 Ambarès et Lagrave - Etude préalable à une opération urbaine collective -
Subvention - Convention - Autorisation - Décision
Délib : 2011/0800**

La commune d'Ambarès et Lagrave est le lieu de nouveaux projets urbains. Il s'agit notamment de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) en centre-ville, de la rénovation du quartier des Erables et du réaménagement du quartier de La Gorp, lieu du futur pôle d'échanges intermodal en lien avec la LGV.

Ce site fait l'objet d'une étude urbaine complexe qui sera le lieu d'implantation d'un pôle commercial de proximité.

Ainsi, dans le cadre d'une politique de soutien au commerce de proximité favorisée par la Communauté Urbaine avec l'adoption de sa charte d'urbanisme commercial le 11 février 2011, il convient de définir une stratégie et des orientations d'aménagement commercial en complément des études d'aménagement. Pour cela, la commune a lancé une étude pré opérationnelle menée par la CCIB destinée à établir un diagnostic de l'appareil commercial avant de définir les stratégies d'aménagement. Cette étude constitue donc un préalable à la mise en oeuvre d'une opération urbaine collective qui bénéficie du fonds F.I.S.A.C (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Cette démarche s'inscrit ainsi dans les orientations prioritaires de la politique menée par la Communauté Urbaine en matière d'urbanisme commercial et contenues dans la charte précitée.

Cette étude, évaluée à 20 000 € T.T.C, est inscrite dans le contrat de co-développement 2009-2011 de la commune d'Ambarès et Lagrave (fiche action n°21) pour une intervention de la CUB à hauteur de 20% du montant de l'étude, soit 4 000 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FLORIAN

**2011/11/ 40 Eysines - Société Ateliers Bigata - Réorganisation - Aide à l'immobilier -
Décision - Autorisation
Délib : 2011/0801**

La société Ateliers Bigata a été créée à Bordeaux en 1942, elle est spécialisée dans les technologies hydrauliques et pneumatiques des secteurs de l'aéronautique, du spatial et de la défense.

La société doit développer des installations ultra-modernes et modulables pour s'adapter aux projets sur mesure des clients, les locaux actuels ne sont plus adaptés, et la réorganisation totale de l'outil industriel est devenue indispensable.

Le coût total de l'opération s'élève à 160 058,30€ pour lequel la Communauté Urbaine entend participer à hauteur de 11 383€ comme le Conseil Général. Le Conseil Régional intervient sur l'aide au recrutement des cadres pour un montant de 22 500€.

L'aide de la Communauté Urbaine est conditionnée à la création d'emplois (8 emplois en 3 ans).

M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FLORIAN

**2011/11/ 41 Création d'une Société Publique Locale - SPL Bordeaux Aeroparc -
Autorisation
Délib : 2011/0802**

La Communauté Urbaine de Bordeaux, les communes de Mérignac, Le Haillan, Saint-Médard-en-Jalles disposent de terrains sur le territoire de l'Aeroparc qu'elles se sont engagées à réserver aux activités des filières dans lesquelles l'association Bordeaux Technowest investit, notamment l'Aéronautique Spatiale Défense. Aussi, la Communauté Urbaine de Bordeaux et les trois communes précitées envisagent la création d'outil ad hoc prenant la forme d'une société publique locale. Cette structure aura pour fonction de valoriser les terrains détenus dans l'intérêt du projet et dans le souci de rentabiliser les investissements effectués.

La participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux est fixée à 250 000 euros, la société étant dotée d'un capital de 500 000 euros.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Désignations effectuées :

**MM. Alain Anziani, Claude Baudry,
Nicolas Florian et Jacques Guichoux**

M. FLORIAN

**2011/11/ 42 BGI - Accompagnement du transfert de la SIMMAD - septembre/octobre 2011
- Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention -
Décision - Autorisation
Délib : 2011/0803**

Dans le cadre de la candidature du territoire Bordeaux - Gironde pour l'accueil de la SIMMAD

(Structure Intégrée du Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques du ministère de la Défense) en avril 2009, cette dernière mettait en avant l'engagement unanime et entier des collectivités pour accompagner la mobilité du personnel.

La SIMMAD est un organisme inter-armées spécialisé dans la maintenance du matériel et le ravitaillement. Son personnel est essentiellement composé de cadres et de cadres de maîtrise.

Au total, 855 militaires et civils s'installeront au sein de la structure d'ici la fin de l'été 2012.

Le dispositif d'accueil du territoire, envisagé, se limitera à 3 actions prévues en septembre - octobre 2011.

L'agence de développement économique Bordeaux Gironde Investissement sollicite une participation de la CUB de 4 650 € TTC, pour la réalisation de ces actions spécifiques.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FLORIAN

2011/11/ 43 Bordeaux Gironde Investissement - Mise en place d'actions de communication et de promotion du territoire - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation Délib : 2011/0804

En 2009, un appel d'offres commun à l'ensemble des partenaires de Bordeaux Gironde Investissement était lancé avec pour objectif la mise en place d'une stratégie de communication économique pour le territoire Bordeaux-Gironde.

Il s'agissait de bâtir une stratégie de communication économique institutionnelle et fédératrice pour parvenir à référencer le territoire auprès de la sphère économique en lui associant une image crédible et valorisante, en informant sur le potentiel et la réalité économiques du territoire.

Entre temps de nouveaux éléments sont apparus qu'il est impératif de prendre en compte et d'intégrer dans la stratégie (SMDE, projet métropolitain, nouveaux médias...).

Il est donc nécessaire d'affiner le positionnement et la stratégie puis de mettre en place, dans une première étape, des actions de communication et de promotion du territoire.

L'agence de développement économique Bordeaux Gironde Investissement sollicite un soutien financier de la CUB de 304 000 € TTC pour la réalisation de ces actions spécifiques, distinctes et complémentaires de la subvention de fonctionnement de 402 775 € TTC accordée par délibération n°2011/0158 du 25 mars 2011.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

M. FLORIAN

**2011/11/ 44 Bassens - Société Saipol - Développement - Conventions - Aide à l'investissement immobilier et matériel - Décision - Autorisation.
Délib : 2011/0805**

La société Saipol, spécialisée dans les huiles et protéines végétales, filiale du groupe Sofiproteol, installée sur la commune de Bassens, a sollicité une aide à l'investissement pour son projet de construction d'une ligne de décorticage de graines de tournesol dont le coût est évalué à 18,731 M€.

Cet outil industriel innovant permettra de produire des tourteaux à haute teneur en protéines. Il permettra notamment de développer la filière régionale tournesol non OGM, de réduire la consommation d'énergie fossile, de conforter le trafic portuaire et également de créer une dizaine d'emplois directs.

Il est proposé d'accorder à cette entreprise une aide à l'investissement de 500 000 € étant précisé que ce projet sera également subventionné par la Région (1,1 M€) et par le Feder (400 K€).

MM. GUICHARD et CHAUSSET sont intervenus sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient et le groupe des élus Communistes et Républicains vote contre

M. FLORIAN

**2011/11/ 45 MERIGNAC - Mise en place d'un Centre de Service STIE et développement d'une plateforme technique - SOPRA GROUP - aide à l'investissement -
DECISION - AUTORISATION
Délib : 2011/0806**

SOPRA GROUP est une société de services en ingénierie informatique européenne. L'agence Aquitaine ouverte en 1990 assure des prestations de conseil et de services en informatique sur l'ensemble de l'offre du groupe SOPRA GROUP.

Cette agence porte 2 projets : la mise en place d'un Centre de Services STIE et le développement d'une plateforme technique, de services et d'expertises à vocation nationale.

Ces projets nécessitent le regroupement et l'extension de locaux pour passer d'une surface de 1 250 m² à 2 500 m² environ et généreront la création de 40 emplois sur 3 ans, essentiellement des ingénieurs testeurs, des administrateurs/ingénieurs systèmes. L'investissement immobilier (aménagements informatiques : salle de machine, câblage, téléphonie et la création de 166 postes de travail aux normes du groupe) sur le site de Mérignac Pythagor s'élève à 950 000€.

M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FLORIAN

**2011/11/ 46 Contentieux avec la société Bordeaux Bois Service - Cession d'un terrain sis
parc Saint Exupéry à Mérignac - Résolution amiable du litige - Transaction -
Autorisation
Délib : 2011/0807**

Dans le cadre de son déménagement de Bordeaux Caudéran à Mérignac, sur un terrain situé 12 avenue Jacqueline Auriol cédé par la Communauté urbaine de Bordeaux, la société BORDEAUX BOIS SERVICE a rencontré de nombreux écueils, qui ont généré des difficultés dans la poursuite de son activité économique.

La Société Bordeaux Bois Service, considérant la Communauté responsable de ces difficultés, a introduit auprès du tribunal administratif de Bordeaux un recours indemnitaire d'un montant de 294 909 € au titre du préjudice économique et de 5 000 € au titre du préjudice moral.

Après négociations, la société a accepté de limiter sa demande indemnitaire à un montant de 50 000 € et de se désister de l'instance judiciaire introduite contre la Communauté urbaine.

Il vous est proposé d'accepter les conditions de cet accord, et de régler le litige par la voie transactionnelle.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

FINANCES

M. FREYGEFOND

2011/11/ 47 Communauté Urbaine de Bordeaux - Orientations générales pour le budget primitif 2012 - Débat
Délib : 2011/0808

MM. GUICHARD, MILLET, ANZIANI, CHAUSSET, BOBET et GALAN sont intervenus sur ce dossier.

- DÉBAT EFFECTUÉ -

M. FREYGEFOND

2011/11/ 48 Exercice 2011 - Décision modificative n° 8 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption
Délib : 2011/0809

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 8, qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, s'élève, en recettes à 19.126.665,26 € et en dépenses à 19.128.923,26 € d'où un très léger déficit de 2.258,00 € qui provient de la section de fonctionnement du Budget Annexe Crématorium et qui n'est qu'apparent dans la mesure où il est largement couvert par l'excédent laissé au Budget Supplémentaire 2011 en attente d'utilisation dans cette même section pour un montant de 1.276.894,91 €.

Cette décision modificative est mise à profit pour ajuster, sur les bases des chiffres définitifs que la DGFIP vient de communiquer, les montants de CVAE, de DC RTP et de FNGIR notifiés par l'Etat au mois d'avril dernier.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

2011/11/ 49 Refacturation d'intérêts moratoires supportés par la Communauté Urbaine du fait du dépassement du délai de paiement par le Comptable Public - Décision
Délib : 2011/0810

Le présent rapport a pour objet de décider de la refacturation d'intérêts moratoires supportés par la Communauté Urbaine du fait du dépassement du délai de paiement, lui incombant, par le

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 50 TIPI - Service de paiement des Titres Par carte bancaire sur Internet - Convention avec la DGFIP - Adhésion à l'application des Titres Payables sur Internet - Ajout d'un contrat / produit supplémentaire pour l'application TIPI - Autorisation de signature du Président
Délib : 2011/0811**

Depuis 2010, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose aux collectivités et établissements publics un dispositif d'encaissement de leurs produits locaux (titres ou articles de rôle) par carte bancaire sur Internet, dénommé "TIPI" (Titres Payables Par Internet).

L'objectif du projet TIPI est de permettre la mise en oeuvre d'une solution d'encaissement automatisée de bout en bout, depuis l'émission du titre de recette jusqu'à son émargement dans l'application Hélios.

Avec TIPI, la DGFIP propose donc un service supplémentaire innovant, simple d'utilisation et moderne qui simplifie les démarches des usagers en leur offrant un service sécurisé de paiement en ligne.

Les pré-requis techniques pour utiliser la version TIPI "site DGFIP" sont respectés par l'établissement communautaire.

En conséquence, la CUB peut envisager d'offrir à ses usagers et, dans un premier temps aux redevables de la redevance spéciale (due par les professionnels au titre de l'enlèvement des déchets non ménagers), la possibilité de payer par télépaiement.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil, si tel est son avis, d'autoriser le Président à signer :

- la convention régissant les modalités de mise en oeuvre et de fonctionnement du service TIPI ;
- le formulaire d'adhésion à l'application TIPI ;
- les futures demandes d'ajout d'un contrat, d'un produit supplémentaire pour l'application TIPI

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 51 BEGLES - Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) - Charge foncière et construction de 6 logements collectifs locatifs, ORU des Terres Neuves, îlot C, bâtiment C3, allée des Pruniers - Emprunt principal de 737.500 €, du type PLS, auprès du Crédit Foncier - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0812**

La Société Anonyme d'Economie Mixte de Construction Immobilière de Bègles (SAEMCIB) a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 737.500 €, du type PLS, à contracter auprès du Crédit Foncier et destiné à financer la charge

foncière et la construction de 6 logements collectifs locatifs, ORU des Terres Neuves, îlot C, bâtiment C3, allée des Pruniers à Bègles. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 52 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Acquisition et amélioration d'un immeuble sis 20, cours de l'Yser/7, rue de Bègles, comprenant 1 logement collectif locatif - Emprunts principaux de 33.199 € et 77.463 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0813**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 33.199 € et 77.463 €, du type PLAI, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer respectivement l'acquisition et l'amélioration d'un immeuble sis 20, cours de l'Yser/7, rue de Bègles à Bordeaux, comprenant 1 logement collectif locatif. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 53 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Acquisition et amélioration d'un immeuble sis 20, cours de l'Yser/7, rue de Bègles, comprenant 3 logements collectifs locatifs - Emprunts principaux de 151.158 € et 353.204 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0814**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 151.158 € et 353.204 €, du type

PLUS, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer respectivement l'acquisition et l'amélioration d'un immeuble sis 20, cours de l'Yser/7, rue de Bègles à Bordeaux, comprenant 3 logements collectifs locatifs. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 54 FLOIRAC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 36 logements collectifs locatifs, résidence "Les Rives de Gravette", avenue de la Libération - Emprunts principaux de 932.834 € et 1.594.452 €, du type PLS, et emprunt complémentaire au PLS, de 2.241.179 €, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0815**

AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 932.834 € et 1.594.452 €, du type PLS, et un emprunt complémentaire au PLS, de 2.241.179 €, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer respectivement la charge foncière et la construction de 36 logements collectifs locatifs, résidence "Les Rives de Gravette", avenue de la Libération à Floirac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 55 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs situés rue de la Croix de Monjous - Emprunts principaux de 93.837 € et 218.952 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0816**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 93.837 € et 218.952 €, de type PLAI, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer respectivement la charge foncière et l'acquisition en VEFA de 5 logements collectifs locatifs situés rue de la Croix de Monjous à Gradignan. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 56 GRADIGNAN - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs situés rue de la Croix de Monjous - Emprunts principaux de 279.038 € et 651.090 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0817**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 279.038 € et 651.090 €, de type PLUS, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer respectivement la charge foncière et l'acquisition en VEFA de 11 logements collectifs locatifs situés rue de la Croix de Monjous à Gradignan. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

M. GUICHARD est intervenu sur ce dossier.

- ADOPTÉ À LA MAJORITÉ -

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 57 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation des 379 logements collectifs locatifs de la résidence "François Rabelais" située quartier "Génicart", rue Ronsard - Emprunt principal de 3.589.242 € - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0818**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 3.589.242 €, de type Eco Prêt LS Réhabilitation, à contracter auprès de la CDC et destiné à financer les travaux de réhabilitation des 379 logements collectifs locatifs de la résidence "François Rabelais" située quartier "Génicart", rue Ronsard à Lormont. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 58 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 54 logements locatifs, dont 8 individuels et 46 collectifs, quartier Génicart 2, secteur Nord, rue Michel Montaigne - Emprunts principaux de 1.034.587 € et 5.884.528 €, de type PRU CD, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0819**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 1.034.587 € et 5.884.528 €, de type

PRU CD, à contracter auprès de la CDC et destinés à financer respectivement la charge foncière et la construction de 54 logements locatifs, dont 8 individuels et 46 collectifs, quartier Génicart 2, secteur Nord, rue Michel Montaigne à Lormont. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 59 LORMONT - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 12 logements individuels locatifs, quartier Génicart 2, secteur Nord, rue Michel Montaigne - Emprunts principaux de 275.319 € et 1.493.394 €, de type PLS, auprès du Crédit Foncier de France - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0820**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 275.319 € et 1.493.394 €, de type PLS, à contracter auprès du Crédit Foncier de France et destinés à financer respectivement la charge foncière et la construction de 12 logements individuels locatifs, quartier Génicart 2, secteur Nord, rue Michel Montaigne à Lormont. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 60 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Travaux de réhabilitation thermique des 4 bâtiments, soit 160 logements collectifs locatifs, de la résidence "Arago II" située avenue de la Châtaigneraie - Emprunt principal de 2.186.296 € - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0821**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 2.186.296 €, de type Eco Prêt LS Réhabilitation, à contracter auprès de la CDC et destiné à financer les travaux de réhabilitation thermique des 4 bâtiments, soit 160 logements collectifs locatifs, de la résidence "Arago II" située avenue de la Châtaigneraie à Pessac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 61 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Travaux de réhabilitation thermique des 8 bâtiments, soit 358 logements collectifs locatifs, de la résidence "Arago I" située avenue de la Châtaigneraie - Emprunt principal de 4.149.710 € - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0822**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 4.149.710 €, de type Eco Prêt LS Réhabilitation, à contracter auprès de la CDC et destiné à financer les travaux de réhabilitation thermique des 8 bâtiments, soit 358 logements collectifs locatifs, de la résidence "Arago I" située avenue de la Châtaigneraie à Pessac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 62 PESSAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFrance - Travaux de réhabilitation et de résidentialisation des résidences "Arago I" et "Arago II" situées avenue de la Châtaigneraie - Emprunt principal de 18.767.853 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0823**

La Société Anonyme d'HLM DOMOFrance a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 18.767.853 €, de type PLUS, à contracter auprès de la CDC et destiné à financer les travaux de réhabilitation et de résidentialisation des résidences "Arago I" et "Arago II" situées avenue de la Châtaigneraie à Pessac. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 63 SAINT-AUBIN DE MEDOC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 22 logements locatifs, dont 14 individuels et 8 collectifs, route de Saint-Médard et allée de la Croix Vieille, résidence "Le Jardin des Charmes" - Emprunts principaux de 789.928 € et 1.934.509 €, de type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0824**

AQUITANIS OPH Communautaire a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 789.928 € et 1.934.509 €, de type PLUS, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer

respectivement la charge foncière et la construction de 22 logements locatifs, dont 14 individuels et 8 collectifs, route de Saint-Médard et allée de la Croix Vieille, résidence "Le Jardin des Charmes" à Saint-Aubin de Médoc. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 64 SAINT-AUBIN DE MEDOC - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 2 logements individuels locatifs, route de Saint-Médard et allée de la Croix Vieille, résidence "Le Jardin des Charmes" - Emprunts principaux de 78.620 € et 191.167 €, de type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0825**

AQUITANIS OPH Communautaire a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour deux emprunts principaux de 78.620 € et 191.167 €, de type PLAI, à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et destinés à financer respectivement la charge foncière et la construction de 2 logements individuels locatifs, route de Saint-Médard et allée de la Croix Vieille, résidence "Le Jardin des Charmes" à Saint-Aubin de Médoc. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

**2011/11/ 65 TALENCE - Société Nationale Immobilière (SNI) - Construction de 6 logements collectifs locatifs, résidence Santillane, rue de Trémeuge - Emprunt principal de 413.764 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0826**

La Société Nationale Immobilière (SNI) a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 413.764 €, du type PLAI, à contracter auprès de la CDC et destiné à financer la construction de 6 logements collectifs locatifs, résidence Santillane, rue de Trémeuge à Talence. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

- 2011/11/ 66 TALENCE - Société Nationale Immobilière (SNI) - Construction de 23 logements collectifs locatifs, résidence Santillane, rue de Trémeuge - Emprunt principal de 2.230.921 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation
Délib : 2011/0827**

La Société Nationale Immobilière (SNI) a formulé une demande tendant à l'octroi de la garantie communautaire pour un emprunt principal de 2.230.921 €, du type PLUS, à contracter auprès de la CDC et destiné à financer la construction de 23 logements collectifs locatifs, résidence Santillane, rue de Trémeuge à Talence. Il est proposé d'y réserver une suite favorable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

- 2011/11/ 67 Régie d'exploitation des restaurants - Décision modificative n°4 - Adoption
Délib : 2011/0828**

Ajustement et création des dépenses et des recettes supplémentaires et nouvelles en section de fonctionnement et en section d'investissement pour l'exercice 2011.

Rectification d'une erreur de reports de 250 € entre la maquette M14 et les cumuls repris dans la délibération du conseil n°2010/891 du 17 décembre 2010.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. FREYGEFOND

- 2011/11/ 68 Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux aux Journées des Communautés Urbaines 2011 - prise en charge des frais de déplacement -
Délib : 2011/0829**

Comme chaque année, se déroulent les Journées des Communautés Urbaines. Cette année c'est la ville de NICE qui accueille cette manifestation. Une délégation, composée d'élus et d'agents communautaires de la Communauté Urbaine de Bordeaux sera présente pour représenter la métropole bordelaise.

Il est proposé que notre Établissement Public prenne en charge les dépenses de restauration et d'hôtellerie de l'ensemble de la délégation durant cette manifestation.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

RESSOURCES HUMAINES

M. GAÜZERE

**2011/11/ 69 Marchés Publics - Fourniture et mise en place d'un système d'information des Ressources Humaines - Marché n°07088U - Protocole d'accord - Autorisation
Délib : 2011/0830**

Dans le cadre de la clôture du marché "licence et prestations de mise en oeuvre du SIRH" conclu par la CUB en avril 2007 avec la société CEGID Public, il convient de délibérer sur un protocole d'accord pour deux modules "Gestion des ordres de missions et des frais de déplacement" et "Gestion des temps".

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. GAÜZERE

**2011/11/ 70 Marché public de fournitures. Habillement du personnel communautaire. Fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle - protection des mains. Programmes 2011, 2012, 2013. marché sur appel d'offres ouvert. Autorisation de signature.
Délib : 2011/0831**

Afin de procéder à l'acquisition des articles de protection des mains nécessaires à l'activité des agents de la Communauté urbaine de Bordeaux, ce qui constitue une obligation réglementaire, un marché a été notifié avec la société Mabéo le 20 juillet 2010. Il s'agit du lot n°6, du marché global destiné à la dotation vestimentaire et aux équipements de protection individuelle du personnel. Or, ce marché de protection des mains, renouvelé une fois, ne suffit plus à couvrir les besoins en matière de protection du personnel en raison d'une plus grande consommation liée à la protection de la santé et d'une hausse des prix. C'est pourquoi un appel d'offres pour un nouveau marché a été lancé le 18 juillet 2011, en tenant compte des nouveaux besoins de la Communauté urbaine de Bordeaux en matière de protection des mains.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**GRANDES INFRASTRUCTURES FERRÉES
ET ROUTIÈRES (LGV, ROCADE,
CONTOURNEMENT FERROVIAIRE...)**

M. HERITIE

**2011/11/ 71 LGV SEA - Avenant à la convention de financement des études APS de la ligne Tours-Angoulême - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0832**

Dans le cadre du projet de ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique, la Communauté urbaine a participé au financement des études d'avant projet sommaire (deuxième phase) de la ligne Tours-Angoulême.

Aujourd'hui la Région propose de rembourser la Cub pour des sommes trop perçues comme stipule la convention relative du 20 février 2004.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MOYENS
GÉNÉRAUX ET CIMETIÈRES
INTERCOMMUNAUX**

MME ISTE

**2011/11/ 72 LE HAILLAN - Extension du cimetière communal - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Autorisation
Délib : 2011/0833**

Dans le prolongement de la délibération du 22 septembre 2006, il est proposé au Conseil de Communauté une participation financière de la Communauté Urbaine à l'extension du cimetière actuel du HAILLAN (fiche action n° 6 du contrat de codéveloppement 2009-2011) et ce, à hauteur de 50 % du foncier et 50 % des travaux HT. Cette participation est évaluée à 218 444,82 € suivant le plan de financement prévisionnel établi.

Une convention entre les deux collectivités précisera les modalités de règlement de ce fonds de concours.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME ISTE

**2011/11/ 73 Ecole Maternelle Lac III - Transfert en pleine propriété à la Commune de Bordeaux - Convention - Autorisation
Délib : 2011/0834**

Dans le prolongement de la délibération du 21 juillet 2006, il est proposé au Conseil de Communauté le transfert en pleine propriété à la Ville de Bordeaux de l'école Maternelle Lac III après l'année de parfait achèvement des travaux de rénovation et de mise aux normes.

Une convention entre les deux collectivités précisera les modalités de transfert.

Ce projet figure au contrat de co-développement 2009/2011 de la Commune de Bordeaux (fiche action n° 20).

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

MME ISTE

**2011/11/ 74 Marchés publics - Marché de fourniture de pièces détachées et réparation de boîtes de vitesse de marque ALLISON - marché 07016R - Réclamation - Protocole - Autorisation
Délib : 2011/0835**

En février 2007, la Communauté urbaine de Bordeaux a conclu un marché à bons de commande avec la société Compagnie des Moteurs et Transmissions (C.M.T.) pour la fourniture et la réparation des boîtes de vitesse de marque ALLISON. Ce marché de un an reconductible 3 fois avait un minimum annuel de 45.000 euros H.T. Or, le seuil minimum contractuel n'a jamais été atteint. La société C.M.T. a subi une perte minimale de l'ordre de 41.085,43 € H.T et a déposé une réclamation afin d'être indemnisée de ce préjudice. Les services communautaires, après vérification des données fournies par l'entreprise, établit que la société a droit à une indemnité d'un montant total de 12.430,65 euros H.T.

La présente délibération vise donc à indemniser la société de ce préjudice.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

DÉPLACEMENTS DOUX, MOBILITÉS ALTERNATIVES

M. ROSSIGNOL

**2011/11/ 75 Association "Rue de l'Avenir" - Soutien au Colloque du 17 novembre 2011 " -
De la ville automobile à la ville à vivre" - Subvention de fonctionnement -
Décision - Autorisation
Délib : 2011/0836**

Dans le cadre des activités de l'association " Rue de l'Avenir ", il est proposé que la Communauté Urbaine de Bordeaux alloue une subvention à la dite association pour l'organisation du colloque qui se déroulera dans les locaux de la Communauté Urbaine de Bordeaux en novembre 2011.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. ROSSIGNOL

**2011/11/ 76 Association Unis Cité Aquitaine - Subvention exceptionnelle de
fonctionnement et indemnité 2011 - 2012 - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0837**

L'association Unis Cité Aquitaine, déclinaison régionale de sa structure de tutelle, a pour objectif la promotion du service civique universel, accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Ses actions entrent dans le cadre de la loi 2010/241, relative au service civique.

Deux projets vont être mis en œuvre dans le cadre du partenariat avec la CuB

1.« les Ambassadeurs du Vélo », destiné à développer l'usage utilitaire et régulier du vélo

2.« MédiaTerre », destiné à développer les éco gestes auprès de foyers socialement défavorisés.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

ACTIVITÉS AGRO-ALIMENTAIRES

M. SOUBIRAN

**2011/11/ 77 MIN de Bordeaux-Brienne - Société Fruidor - Concession d'un entrepôt-
Convention - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0838**

Il convient de définir par convention tripartite avec la société Fruidor, désormais indépendante du groupe Pomona, les conditions relatives à la concession d'un entrepôt à usage de mûrisserie,

situé dans le bâtiment Nord Ouest du MIN (anciennement bâtiment Pomona). Les redevances correspondantes sont versées à la Régie, compte tenu de la nouvelle convention de gestion signée avec la Régie autonome, avec effet du 1er janvier 2011.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. SOUBIRAN

**2011/11/ 78 MIN de Bordeaux-Brienne - Société POMONA - Avenant n°10 à la convention de concession du 26 mai 1992 - Décision- Autorisation.
Délib : 2011/0839**

Il convient de modifier par avenant n°10 la convention signée avec la société Pomona, pour prendre en compte la modification du statut de Fruidor et le départ de l'activité Pomona Passion Froid.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**RENOUVELER LA VILLE (POLITIQUE DE
LA VILLE) ET STRATÉGIE FONCIÈRE**

M. TOUZEAU

**2011/11/ 79 OIN Bordeaux-Euratlantique - Protocole foncier entre la Cub et l'EPA -
Approbation - Autorisation
Délib : 2011/0840**

Le protocole de partenariat 2010-2024 signé le 7 septembre 2010 prévoit la signature d'un protocole foncier entre la Cub et l'EPA. Ce document doit déterminer les modalités de cession à l'EPA des actifs immobiliers de la Cub nécessaires à la réalisation de l'OIN.

Adopté par l'EPA lors du Conseil d'Administration du 7 octobre 2011, ce document est aujourd'hui soumis à la délibération du Conseil de Communauté.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2011/11/ 80 AMBARES ET LAGRAVE - Immeuble bâti sis rue Jean Jaurès angle chemin des Coutins, cadastré BR 30, appartenant à Monsieur MANCHADO Frédéric et Madame MINIER Sandrine - Mise en demeure d'acquérir - Article L 123.17 du Code de l'Urbanisme - Acquisition - Décision
Délib : 2011/0841**

Cette affaire concerne l'acquisition sur mise en demeure d'un immeuble bâti sis à AMBARES ET LAGRAVE, à l'angle de la rue Jean Jaurès et du chemin des Coutins.

Ce bien immobilier est en effet grevé par deux emplacements réservés de voirie stipulant d'une part l'élargissement de la rue Jean Jaurès (T43) et l'élargissement du chemin des Coutins (T1398).

Au terme des pourparlers entrepris en vue de l'acquisition de la totalité du bien un accord amiable pourrait être enregistré au prix de 200 000 € pour un bien cédé libre de toute occupation.

Ce prix n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine.

L'opération est estimée en dépense à 200 000 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2011/11/ 81 AMBARES ET LAGRAVE - Immeuble situé 4 rue du Président Coty cadastré BI 367 - 374- Cession à la Commune - Autorisations - Décision
Délib : 2011/0842**

Cette délibération a pour objet la cession à la Commune d'un immeuble bâti sis 4 rue du Président Coty à AMBARES ET LAGRAVE dont l'acquisition par voie de préemption est intervenue par acte du 7 septembre 2006 à la demande de la Commune dans le cadre d'un projet d'équipement communal.

Cette cession interviendrait au prix de revient de la mise en réserve foncière, soit le prix d'achat de 185 000 euros à majorer des frais d'acte et de portage au taux de 3,86 % l'an jusqu'au complet paiement par la Commune.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2011/11/ 82 EYSINES - Immeuble non bâti sis rue de Carès cadastré BB 246 pour 2 495 m² appartenant à Monsieur Christian DESCAT - Acquisition - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0843**

Ce rapport a pour objet l'acquisition par voie amiable d'un terrain nu d'environ 2 495 m² situé dans le périmètre de la ZAC de Carès à EYSINES créée par délibération du Conseil de communauté du 26 novembre 2010.

Cette acquisition interviendrait au prix unitaire de 50 € le m² conformément à l'avis de France Domaine, soit pour la parcelle en question un prix global de 124 750 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2011/11/ 83 BORDEAUX - Immeuble communautaire sis 51 quai de Paludate - Résiliation du bail commercial de la SARL FORGET - Indemnisation - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0844**

Ce rapport a pour objet de formaliser la négociation entreprise avec la SARL FORGET dont l'occupation commerciale à usage de restaurant dans l'immeuble communautaire sis 51 quai de Paludate à BORDEAUX est appelée à cesser du fait du projet urbain euratlantique.

Le montant total de l'indemnisation à verser à cette société en raison du non renouvellement du bail commercial s'élèverait à 452 500 €, ce prix n'étant pas supérieur à l'avis de France Domaine.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2011/11/ 84 EYSINES - secteur du front de Rocade - Cession à la Commune d'Eysines des parcelles AY 326p et 345p - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0845**

Ce rapport a pour objet d'autoriser la cession à la Commune d'Eysines, qui en a fait la demande, d'emprises foncières détenues par la Communauté Urbaine de Bordeaux en bordure de la rocade rive droite d'une contenance globale d'environ 8 565 m² et sur lesquelles, l'ETAT, après transfert de propriété à son bénéfice par la Commune, réalisera un bassin de récupération des eaux de pluie.

Le prix de cession de 15 € le m² est conforme à l'avis de France Domaine n° 2011-162V2115 du 4 août 2011.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2011/11/ 85 BEGLES - ORU Yves Farge - Terres Neuves - cession à la SAEMCIB de parcelles communautaires sises boulevard Jean Jacques Bosc, rues Marc Sangnier, Alexis Capelle - Autorisation - Décision
Délib : 2011/0846**

Dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier Yves Farge - Les Terres Neuves, la SAEMCIB concessionnaire de l'aménagement du quartier a sollicité la cession à son profit de parcelles de terrain communautaire situées à BEGLES, boulevard Jean Jacques Bosc, rue Marc Sangnier, rue Alexis Capelle.

La cession envisagée pourrait intervenir au profit de la SAEMCIB sur la base de France Domaine, soit 319 500 € pour les parcelles sises boulevard JJ Bosc cadastrées AD 393, AD 401, à 30 000 € pour l'emprise déclassée de la rue Marc Sangnier et à 700 € pour l'emprise déclassée de la rue Alexis Capelle.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TOUZEAU

**2011/11/ 86 BORDEAUX - Les Aubiers Résidence du Lac - Convention de Gestion urbaine de Proximité - Autorisation - Décision
Délib : 2011/0847**

Les partenaires du futur projet urbain ANRU Bordeaux Les Aubiers-Cracovie, démarré depuis 2006 et dont les études pré opérationnelles sont en cours, décident d'une convention de gestion urbaine de proximité, liant la ville de Bordeaux, les bailleurs Domofrance et Aquitanis et la Communauté Urbaine de Bordeaux autour de l'habitat et le cadre de vie des habitants du quartier, secteur Les Aubiers Résidence du Lac.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

**PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE
EN EAU (EAU ET ASSAINISSEMENT, SUIVI
DES CONTRATS)**

M. TURON

**2011/11/ 87 Marchés Publics - Reconstitution, mise à jour et suivi comptable des inventaires du service de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la base de l'inventaire technique - Appel d'offres ouvert - Autorisation
Délib : 2011/0848**

Dans la perspective, à court terme, du lancement de la délégation des services publics de l'assainissement collectif et de la gestion des eaux pluviales urbaines et, à moyen terme de la

préparation du retour en régie des mêmes services, il apparaît nécessaire de reconstituer les inventaires comptables figurant à l'actif du budget annexe assainissement et du budget principal de la Communauté urbaine de Bordeaux pour ce qui concerne la gestion des eaux pluviales et usées urbaines.

Au regard de l'importance du patrimoine considéré, il y a lieu de passer un marché de service qui aura pour objet:

- la reconstitution de ces inventaires sur la base de l'inventaire physique tenu par le délégataire du service public de l'assainissement,
- la proposition de méthode de valorisation de ce patrimoine dans le respect des règles comptables et fiscales applicables à la Communauté Urbaine,
- la mesure de l'incidence des propositions établies,
- des propositions de procédures de tenue de cet inventaire comptable.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURON

2011/11/ 88 Service Public d'assainissement Non Collectif - Modification du personnel de la Régie - Désignation - Autorisation
Délib : 2011/0849

Par délibération du 22 novembre 2002, le Conseil de Communauté a opté pour la mise en place d'un service de contrôle des installations d'assainissement individuel neuves, réhabilitées et existantes, conformément à la loi sur l'eau et son décret d'application du 3 juin 1994.

La délibération n°2005/0980 établissait la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le SPANC avec la désignation de son directeur. Puis, en raison du départ à la retraite de ce dernier, une délibération a été prise pour la désignation par intérim du directeur et de son adjoint (délibération n°2011/0487 en date du 24 juin 2011).

Cette dernière demeure inchangée mais compte tenu du recrutement du directeur de l'Eau, il est nécessaire de procéder à la désignation du nouveau directeur du service public d'assainissement non collectif, et de son directeur adjoint.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURON

2011/11/ 89 Service public de l'Eau Industrielle - Modification du personnel - Désignation - Autorisation
Délib : 2011/0850

Par délibération n°2006/0858 en date du 24 novembre 2006, le Conseil de Communauté a opté pour la création d'une régie à simple autonomie financière du Service Public de l'Eau Industrielle avec la désignation de son directeur et de sa directrice adjointe. Puis, en raison du départ à la retraite du directeur, une délibération a été prise pour la désignation par intérim du directeur et de son adjoint (délibération n°2011/0488 en date du 24 juin 2011).

Cette dernière demeure inchangée, et compte tenu du recrutement du directeur de l'Eau, il est nécessaire de procéder à la désignation du nouveau directeur du service public de l'Eau Industrielle et de son adjoint.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. TURON

2011/11/ 90 Prestation intellectuelle - Etude sur le territoire de la CUB - Prise en compte des zones humides situées en secteur de projets d'aménagement, impacts et mesures compensatoires - - Demande de subventions - Décision - Autorisation
Délib : 2011/0851

Dans le cadre de sa politique Nature, des projets d'aménagements à venir et de la révision du Plan Local d'Urbanisme, la Communauté Urbaine affiche sa volonté de préserver les espaces naturels et de concilier l'accueil de nouveaux habitants.

L'objectif d'une agglomération millionnaire à échéance de 2030 nécessite la construction de logements, mais aussi d'infrastructures et d'équipements. Cependant, certains secteurs actuellement naturels, dont des zones humides, seront impactés par le développement de l'intensification urbaine.

La CUB a lancé une étude pour définir les impacts des aménagements sur les zones humides. Elle est maître d'ouvrage de cette étude. Le Conseil Régional et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne sont des partenaires financiers et techniques. Les 27 communes de la CUB seront associées aux différentes étapes de l'étude.

L'objectif de l'étude présentée est double : définir les zones humides situées en secteurs de projets d'aménagement et mettre en place une stratégie d'évitement de ces zones humides, voire d'atténuation de leurs impacts et de compensation lorsque ceux-ci ne peuvent pas être évités. L'étude permettra de dégager des solutions alternatives à la compensation sur la parcelle du projet, quand celles-ci ne sont pas réalisables sur place ou sont insuffisantes, tout en assurant que l'équilibre global et les continuités écologiques des zones humides seront bien garanties à l'échelle de la CUB.

L'opération est estimée à 186 945 € HT (223 587 € TTC).

La participation de la CUB est estimée à hauteur de 75 473 €.

La présente délibération a pour objet de solliciter les financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil régional d'Aquitaine.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

M. MAURRAS

**2011/11/ 91 Caisse Sociale de développement local - Programme d'actions 2011 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision - Autorisation.
Délib : 2011/0852**

La Caisse Sociale de Développement Local contribue, depuis sa création en 1998, au financement de projets de création ou de reprise d'entreprises portés par des créateurs exclus du système bancaire classique.

Ainsi en 2010, l'Association a accompagné et financé au total 363 prêts pour un montant de 1 696 036 €.

La Communauté urbaine de Bordeaux apporte son soutien annuel à cette association depuis 2003.

Il vous est proposé de poursuivre ce partenariat, en accordant une suite favorable à la demande de soutien de l'association en 2011, qui s'élève à 50 000 € sur un budget prévisionnel de 413 280 €.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

M. MAURRAS

**2011/11/ 92 Aquitaine Active - Programme d'actions 2010 - Avenant n° 1 à la convention du 27 octobre 2010 - Décision - Autorisation.
Délib : 2011/0853**

Par délibération n° 2010/0618 du 24 septembre 2010 et par convention du 27 octobre 2010, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention de 30 000 € à l'Association Aquitaine Active, au titre du programme d'actions 2010 pour un budget prévisionnel de 208 937 €.

Or, l'association bénéficie d'un financement du Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre de son programme sur l'Economie Sociale et Solidaire, qui ne prend pas en compte les dépenses de fonctionnement de la vie associative (salaires de deux personnes).

Aussi pour ne pas pénaliser l'association Aquitaine active, il est proposé que la Communauté Urbaine de Bordeaux prenne un avenant n° 1, détaillant le contenu des axes de financement et réintégrant le volet lié aux frais de fonctionnement de l'Association.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

PARC DES JALLES

MME TERRAZA

2011/11/ 93 Blanquefort - Parc des Jalles - Festival de la Nature 2011 - Fonds de concours 2011 - Convention - Décision
Délib : 2011/0854

La commune de Blanquefort a organisé un "Festival de la Nature" dans le cadre de l'animation du Parc des Jalles et de "L'été des Jalles" 2011. Ce festival, organisé en partenariat avec l'association "Cistude Nature", gratuit et ouvert à tous, propose des soirées thématiques à base de projections de films documentaires.

Le coût global du Festival de la Nature est estimé à 35 000 € H.T.

La Communauté Urbaine de Bordeaux est sollicitée à hauteur de 15 000 €, ce qui représente 43 % du montant de l'opération.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Secrétaire de séance



M. FLORIAN